



3126 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2016

Rapport n° CP/2016/388

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de se prononcer sur l'attribution de dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires peuvent être attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

La Commission Permanente est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire s'accompagne d'une analyse des actes budgétaires et du niveau du fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation d' Entretien

Le collège Foch de Haguenau a sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les frais d'entretien et de réparation au titre de l'exercice 2016.

Compte tenu de la souscription de nouveaux contrats de maintenance et de contrôles obligatoires et du faible fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de décider de lui attribuer une dotation complémentaire de 9 040 €.

II – Acquisition d'équipements et matériels divers

Le collège Paul-Emile Victor de Mundolsheim a sollicité une aide financière pour l'acquisition de matériel (vaisselle, bacs et plateaux) destiné à la demi-pension.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de cet établissement, je vous propose de décider de lui attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 2 249 € correspondant au montant du devis présenté par le collège.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 1172 | 65-65511-221 | 13 526 022,00 € | 729 581,13 € | 11 289,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 11 289 €, soit :

- 9 040 € au collège Foch de Haguenau au titre de la dotation complémentaire d'entretien pour l'exercice 2016,

- 2 249 € au collège Paul-Emile Victor de Mundolsheim pour l'acquisition de matériel (vaisselle, bacs et plateaux) destiné à la demi-pension.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY